

---

**Nombre de membres**

**Séance du jeudi 12 avril 2018**

**en exercice:** 14

L'an deux mille dix-huit et le douze avril l'assemblée régulièrement convoqué le 08 avril 2018, s'est réuni sous la présidence de Daniel FROGER

**Présents :** 14

**Sont présents:** Daniel FROGER, Guy LATHÉLIZE, Annie ETOILE, Bertrand CODRON, Hugues COURTIER, Delphine CODRON, Jean-Luc ALVARES DE AZEVEDO, Frédéric GAGNANT, Benoit CODRON

**Votants:** 14

**Représentés:** Gaëtan GAGNANT

**Excuses:**

**Absents:** Romain COURTIER, Jules CLERGER, Jean-Christophe ETOILE, Hervé LEGENDRE

**Secrétaire de séance:** Bertrand CODRON

---

Avant de commencer la réunion du Conseil de ce jour le Maire averti le conseil: il convient de modifier l'ordre du jour pour décider ou non d'emprunter pour financer les investissements de 2018.

Le Conseil municipal, accepte cette modification.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL de la réunion du 13 février 2018**

Lecture faite du projet de procès-verbal de la réunion du 13 février 2018, le projet est adopté à l'unanimité des membres présents à cette réunion ; ils procèdent à la signature du registre des délibérations.

**FINANCES: Compte de gestion 2017 - DE 2018 006**

Monsieur le maire présente le Compte de Gestion 2017 préparé par Monsieur le trésorier de Claye Souilly.

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
FONCTIONNEMENT	396 588,25 €	496 435,90 €	99 847,65 €
INVESTISSEMENT	238 819,54 €	187 288,58 €	-51 530,96 €

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des présents, **acceptent:** le compte de gestion de l'année 2017.

**FINANCES: Compte administratif 2017 - DE 2018 007**

Monsieur le Maire-adjoint prend la parole :

Nous allons examiner le compte administratif de la commune au titre de l'année 2017 :

**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES	RECETTES	Excédent 2016	Résultat de clôture
396 588,25	496 435,90	468 092,29	567 939,94

**Investissement**

DEPENSES	RECETTES	Déficit 2016	Résultat de clôture
238 819,54	187 288,58	-90 423,16	-141 954,12

Pour procéder au vote, monsieur le Maire quitte la salle.

Les membres du Conseil présents, à l'unanimité, votent le compte administratif 2017.

### **FINANCES: affectation du résultat 2018 - DE 2018 008**

Le Maire prend la parole: Après avoir voté le compte administratif 2017, nous devons affecter le résultat de la commune 2017:

-Le montant de notre déficit d'investissement s'élève à 141 954,12 €

- Le montant notre excédent d'exploitation s'élève à 567 939,94 €.

Nous devons affecter la somme de 141 954,12 € au compte 1068 et la somme de 425 985,82 € au compte 002.

Les membres présents ou représentés du Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, adoptent, **à l'unanimité**, l'affectation du résultat 2017 de la commune.

### **FINANCES: Décision d'emprunter DE 2018 010**

Après exposé du Maire, le Conseil municipal, **après en avoir délibéré**,

- décide, **à l'unanimité**, des membres présents ou représentés, de faire appel à l'emprunt pour financer une partie des investissements 2018.
- Fixe le montant maximal de l'emprunt à 150 000€ sur une période de 20 années.
- Autorise le Maire à faire toutes démarches auprès des organismes bancaires et à signer tous documents concernant cet emprunt

### **FINANCES: taux d'imposition 2018: DE 2018 017**

Monsieur le Maire prend la parole :

Pour équilibrer les recettes du budget de fonctionnement, nous devons voter le taux des taxes de l'année 2018 :

- Taxe d'habitation : 15.91%
- Taxe Foncière : 13,10%
- Taxe foncière non bâti : 38,20%

Le produit attendu total est de 177 129 €

Le Conseil Municipal de Villeroy, **après en avoir délibéré**, adopte **à la majorité absolue**, des membres présents ou représentés, le vote des taxes au titre de l'année 2018

### **FINANCES: budget 2018 - DE 2018 011**

Monsieur le Maire propose le budget 2018 suivant:

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	842 639,82 €	842 639,82 €
INVESTISSEMENT	733 582,12 €	733 582,12 €

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré**, vote **à l'unanimité**, le budget 2018.

### **PERSONNEL 13ème mois - DE 2018 012**

Monsieur le maire prend la parole :

Les agents bénéficient d'une prime de 13ème mois répartie pour moitié en juin et l'autre moitié en décembre. Il convient de voter cette prime au titre de l'année 2018.

**Après en avoir délibéré**, les membres présents du Conseil municipal, adoptent **à l'unanimité**, le versement d'une prime de 13ème mois pour l'année 2018.

### **INDEMNITES DE CONSEIL - DE 2018 013**

**Vu** le code général des Collectivités Territoriales

**Vu** l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 qui permet de rémunérer les prestations non obligatoires des comptables du trésor et notamment pour l'établissement des documents budgétaires et comptables, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie, la mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières

Après délibération, Le Conseil Municipal de VILLEROY, à l'unanimité des membres présents ou représentés, attribue : à **M BOUCHUT Bernard** l'indemnité de conseil au taux de 100%, soit un montant de **346,15 euros**.

### **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES AVEC LA SOCIETE SACPA**

Le Maire explique au Conseil que le contrat de prestation de services vient à échéance et qu'il convient de le renouveler.

### **demande auprès du Conseil départemental pour la limitation de tonnage à 12 tonnes sur les RD 27 et RD 129 DE 2018 014**

Monsieur le Maire rappelle que l'accroissement de la circulation sur la RN3 entraîne des flux dits de <<shunt>>, c'est-à-dire des flux qui se dévient de la RN3 pour traverser Villeroy par les RD27 et RD129.

Cette situation engendre des problèmes pour la commune et ses habitants du fait du passage de nombreux poids lourds: vitesse excessive, nuisances sonores, vibrations sur les maisons d'habitation, accroissement des accidents notamment au carrefour de la RD27 et RD129.

Les rues les plus touchées sont: rue Gallièni et rue Charles Péguy.

Afin de lutter également au sein de la commune contre ces problèmes, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de saisir le Département de Seine-et-Marne pour demander que les poids lourds de plus de 12 tonnes aient, sauf desserte locale, interdiction de circuler depuis la RN3 vers les RD27 et RD129.

Il ajoute que cette délibération sera transmise à toutes les communes voisines pour avis.

Le Conseil municipal, **après en avoir délibéré**, décide à **l'unanimité** des membres présents ou représentés, de saisir le Département de Seine-et-Marne pour demander que les poids lourds de plus de 12 tonnes aient, sauf desserte locale, interdiction de circuler depuis le RN3 vers les RD27 et RD129.

### **DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FER DE 2018 016**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural a pour objet: enfouissement des réseaux rue neuve pour un montant de travaux estimé à 37 700,00 € H.T.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le programme de travaux présenté par le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (maître d'œuvre) et son échancier. Il précise qu'aucune autre demande de subvention n'a été sollicitée.

Le Conseil Municipal s'engage:

- sur le programme définitif et l'estimation de cette opération,
- à réaliser le contrat dans un délai maximum de deux ans à compter de la date de signature de la convention.
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien éventuelles de cette opération,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Conseil départemental,
- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- s'engage à inscrire cette action au budget de l'année 2018,

- à ne pas dépasser 70 % de subventions publiques.
- autorise le maire à signer tous documents afférents à la demande de subvention

### **Questions diverses**

La question de rester au sein du Syndicat Intercommunal France et Multien est évoqué: la participation financière prévue pour 2018 est de 12 743,91€. Dans ce Syndicat à la carte, la commune n'a plus de compétence, seule sont reversés une indemnisation de Véolia pour cette année provenant de la proximité du centre d'enfouissement de Claye-souilly -50% pour 2019 et puis plus rien en 2020) et la prise en charge des sorties du centre de loisirs pendant les vacances scolaires environ 2500€ par an. La question sera débattue au prochain conseil.

Le Maire annonce au Conseil que la commune de Charny a révisé son Plan Local d'Urbanisme le 6 mars 2018 et a adressé à Villeroy le nouveau PLU arrêté.

Séance levée à 23h25.